

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8476
19 mars 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 MARS 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BOTSWANA

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que bien que mon gouvernement partage, d'une manière générale, les sentiments exprimés dans la lettre datée du 12 mars 1968 adressée au Président du Conseil de sécurité à propos de la question de la Rhodésie du Sud par nombre de délégations africaines, dont la mienne, le Gouvernement du Botswana souhaite bien préciser qu'il ne préconise pas l'emploi de la force.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme un document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Pour l'Ambassadeur et Représentant
permanent,

(Signé) P. P. Makere

